AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1814
FR0000054231-FS0764

26 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

HIGHCO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 novembre 2015, la société par actions simplifiée Eximium[1] (9 place Jules Nadi, 26100 Romans-sur-Isère) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 novembre 2015, le seuil de 5% des droits de vote de la société HIGHCO et détenir 618 098 actions HIGHCO représentant autant de droits de vote, soit 5,51% du capital et 5,02% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions HIGHCO hors et sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Michel Baulé.
[2] Sur la base d'un capital composé de 11 210 666 actions représentant 12 310 412 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.